



Parlement jurassien
Démocrates chrétiens autonomes DCA

Question écrite

No 3056

Von Roll et sites pollués : pour une transparence totale !

Quelle n'a pas été notre surprise en lisant : « les dirigeants (de Von Roll) notent qu'une contamination du sol n'est actuellement pas avérée, mais qu'une fonderie n'est généralement pas polluante » (Quotidien jurassien du 19 juillet 2018 dans l'article « Von Roll : la situation se dégrade à la fonderie de Choindex, qui fermera cet automne »).

L'attitude et les propos tenus par la direction de Von Roll nous inquiètent au plus haut point et nous obligent à interpeller le Gouvernement jurassien en ce qui concerne les activités de cette entreprise à Choindex et à Delémont.

En effet, alors que Von Roll nie une évidence, la pollution de leurs sites, il est temps que le Gouvernement prenne conscience des dangers qui planent sur l'avenir des sites industriels de Choindex et des Rondez à Delémont. Ces dangers sont non seulement environnementaux mais également financiers.

Nous demandons donc au Gouvernement :

Quelle est la situation précise en matière de sites pollués ou contaminés des parcelles exploitées par Von Roll et l'état de ces dernières ?

A qui appartiennent réellement ces biens immobiliers et qui est garant de la dépollution de ces sites en cas de faillite ou de cessation des activités sur les sites Von Roll ?

Quelles sont les garanties réelles et financières données à l'Etat, respectivement aux communes de Courrendlin et Delémont, en cas de faillite des propriétaires de ces sites et de leur dépollution ?

Le Gouvernement est-il prêt à fournir au Parlement un rapport complet et circonstancié sur la situation des sites Von Roll de Delémont et Choindex en ce qui concerne leurs situations environnementales et les éventuelles conséquences financières de la dépollution des sites y compris les bâtiments et les installations ?

Delémont, le 03.09.2018


L'auteur : Raoul Jaeggi
I. R. S.